

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3367-13 du 22 safar 1435 (26 décembre 2013) portant approbation du modèle de notification des opérations de prêt de titres.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 45-12 relative au prêt de titres promulguée par le dahir n° 1-12-56 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012), notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2-13-274 du 15 ramadan 1434 (24 juillet 2013) pris pour l'application de la loi n° 45-12 relative au prêt de titres, notamment son article 2,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé le modèle de notification des opérations de prêt de titres établi par l'autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) et annexé au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 safar 1435 (26 décembre 2013).

MOHAMMED BOUSSAID.

*

* *

Annexe de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3367-13 du 22 safar 1435 (26 décembre 2013) portant approbation du modèle de notification des opérations de prêt de titres.

Banque ou intermédiaire habilité du prêteur	
Département/service concerné	
Contrôleur interne	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopie	
Adresse E-mail	
Mois/année	

Code opération Maroclear (1)	Code valeur Maroclear	Désignation valeur	Quantité	Valeur	Affilié livreur Compte propre	Affilié livré Compte client propre	Client prêteur Identité (2)	Affilié client Compte client propre	Client emprunteur Identité (2)	Date conclusion opération de prêt	Date de livraison	Date de restitution convenue	Date de restitution effective	Taux de rémuné- ration du prêteur	Garantie			Taux de couver- ture
															Actions cotées	Bons du Trésor	Autres titres	
					X			X							X			X

Code opération Maroclear (1)	Code valeur Maroclear	Désignation valeur	Quantité	Valeur	Date de résiliation	Motif de résiliation	Date d'enregistrement Bourse de Casablanca
						X	

(1) code relative à l'opération initiale

(2) nomenclature des catégories de clients

Investisseurs résidents	Investisseurs non résidents
personnes physiques personnes morales Résidents marocains	personnes physiques personnes morales Résidents étrangers MRE Étrangers non résidents
Sociétés non financières Sociétés financières	Sociétés non financières Sociétés financières
Etablissements de crédits Autres intermédiaires financiers Auxiliaires financiers	Banques Etablissements de crédit assimilés (CDG...) Compagnies financières OPCVM Sociétés de bourse Autres Sociétés de gestion Agents et courtiers d'assurance Autres
Sociétés d'assurance et de Caisses de retraite	